2024

RAPPORT LOCAL

GUYANE

Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap

emploi fiphfp handicap

20 ANS de mobilisation HANDICAP FONCTION PUBLIQUE

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Photo de couverture : St Joseph Island vu du Royal Island

GUYANE

- Le mot de la DTH
- Ça s'est passé en Guyane
- Chiffres clés
- Annexes

LE MOT DE LA DTH

Nadine Montbrun

Directrice territoriale
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

La Guyane par sa superficie, sa diversité et sa population active jeune se distingue des Antilles. Ce territoire bénéficie de nombreux atouts en matière de développement économique et d'opportunités d'emploi

Les ressources développées en Guyane constituent de véritables enjeux pour favoriser et concrétiser des partenariats de proximité avec des employeurs publics. La couverture du territoire nécessite une mutualisation des ressources et des moyens des différents partenaires et acteurs du handicap.

Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

Les employeurs publics témoignent, de par leur présence croissante aux différentes rencontres co-organisées FIPHFP et son Handi-Pacte, d'une véritable volonté de construire et développer des actions efficientes en termes d'employabilité des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement des agents en situation de handicap s'appuie sur une meilleure connaissance de l'offre d'intervention du FIPHFP. La professionnalisation des acteurs internes du handicap, le levier de l'apprentissage, les actions de sensibilisation en particulier le maintien en et dans l'emploi représentent des axes importants.

Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

Le Tour de France des handicaps invisibles dédié aux troubles musculosquelettiques a réuni un large public en présence de la directrice du FIPHFP. Cette pathologie concerne les agents de Guyane et nécessite des aménagements financés. La démarche de prévention est fondamentale pour une meilleure qualité de vie au travail.

La mutualisation de webinaires sur la thématique du maintien, des visites médicales et aménagements de poste, du dispositif emploi accompagné, essai encadré et période préparatoire au reclassement, études ergonomiques ont favorisé une action réunissant les PRITH Antilles-Guyane.

ÇA S'EST PASSÉ EN GUYANE

https://www.fiphfp.fr/nos-regions/guyane

FOCUS SUR LES TMS À L'OCCASION DE L'ÉTAPE GUYANAISE DU TOUR DE FRANCE DES HANDICAPS INVISIBLES

Le 23 janvier 2024, la Guyane a accueilli la 10e étape du Tour de France des handicaps invisibles, organisé par le FIPHFP. Consacrée aux troubles musculosquelettiques (TMS), cette rencontre a réuni experts, professionnels de santé et acteurs du travail pour discuter des défis posés par cette problématique de santé publique et professionnelle.

Les TMS : un enjeu majeur

Première cause de maladie professionnelle en France, les TMS regroupent des affections touchant muscles, tendons et nerfs. Leur impact dépasse la santé physique, affectant la capacité des individus à travailler et leur qualité de vie. La prévention et la gestion de ces troubles représentent un défi crucial pour les employeurs et les agents.

Prévention et sensibilisation

L'événement a mis en lumière l'importance d'actions de sensibilisation auprès des équipes de travail. Les employeurs ont été invités à éduquer leurs collaborateurs sur les risques liés aux postures inadaptées et aux mouvements répétitifs. Une prévention proactive permettrait de réduire significativement l'incidence des TMS, tout en favorisant le bien-être des employés et la productivité.

Prise en charge et compensation

Une prise en charge multidisciplinaire est essentielle pour traiter les TMS, intégrant rééducation, ajustements ergonomiques et interventions médicales. Des dispositifs de compensation, tels que l'adaptation des postes de travail et le soutien psychologique, jouent un rôle clé pour maintenir les personnes concernées dans l'emploi.

Des solutions innovantes

Parmi les initiatives présentées, la plateforme d'essai et de prêt de matériels ergonomiques a retenu l'attention. Ce dispositif cofinancé par le FIPHFP permet de tester des équipements avant leur acquisition, assurant ainsi une adaptation optimale aux besoins des employés.
Cet événement a rappelé que la prévention, la prise en charge et la compensation des TMS sont les piliers d'un environnement de travail inclusif et sain, encourageant les employeurs à agir pour le bien-être de leurs équipes.

RENCONTRE CAP EMPLOI-EMPLOYEURS PUBLICS EN ANTILLES-GUYANE : UNE MOBILISATION RÉUSSIE POUR UN TRAITEMENT DES SITUATIONS PLUS EFFICACE

Le 26 juin 2024, le Handi-Pacte Antilles-Guyane, piloté par le FIPHFP, a organisé une rencontre simultanée en Martinique, Guadeloupe et Guyane. Cet événement, animé par Nadine Montbrun, directrice territoriale au handicap, a réuni une soixantaine de participants.

Renforcer la collaboration

L'objectif était d'instaurer un dialogue constructif entre employeurs publics et Cap Emploi pour identifier des solutions adaptées aux besoins des employeurs et des agents. Après une introduction commune reliant les trois territoires, les participants ont travaillé en groupes pour échanger sur leurs pratiques et partager leurs expériences.

Cap Emploi : un partenaire clé

Cap Emploi joue un rôle central en proposant des services spécialisés pour l'insertion, le maintien et l'évolution des personnes en situation de handicap dans l'emploi public. Son intervention couvre l'évaluation des situations, la définition des besoins de compensation, la recommandation d'équipements adaptés et l'accompagnement au reclassement.

Cet événement a renforcé les liens entre les acteurs, mettant en lumière des pistes concrètes pour améliorer l'inclusion et la gestion des parcours professionnels des agents en situation de handicap dans les Antilles et en Guyane.

RENCONTRE À CAYENNE - LE RÉSEAU DES EMPLOYEURS PUBLICS ET PARTENAIRES MOBILISÉS AUTOUR DU HANDICAP

Le 8 octobre 2024, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane a accueilli une rencontre organisée par le FIPHFP dans le cadre du Handi-Pacte Antilles-Guyane. Plus de 30 participants, employeurs publics et partenaires, se sont réunis pour échanger sur la compensation des troubles dys, le dispositif Ressource Handicap Formation (RHF) et la sensibilisation au handicap.

Compensation des troubles dys

La matinée a été consacrée à la présentation des troubles dys et de leurs impacts au quotidien. Sophie Ménoret, formatrice et conseillère en langues, a animé une session interactive pour mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes concernées. Elle a également présenté des solutions concrètes, notamment pour adapter les postes de travail et les parcours de formation.

Ressource Handicap Formation (RHF)

Mathieu Morel, représentant de la RHF, a présenté ce dispositif, conçu pour accompagner les organismes de formation dans l'intégration des apprenants en situation de handicap. La RHF aide à identifier les besoins de compensation et à mettre en œuvre les aménagements nécessaires tout au long des parcours de formation.

Un engagement renouvelé

Les participants ont salué la qualité des interventions et prévoient de déployer des actions de sensibilisation dans leurs structures. Cet événement illustre l'engagement du FIPHFP à soutenir les employeurs publics de Guyane dans la mise en œuvre de politiques inclusives et adaptées.

CHIFFRES CLÉS

(Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023) - Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).

4,41 % vs 4,01 % en 2023
TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

2,70 %
vs2,24 % en 2023
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

5,58 %
vs 5,14 % en 2023
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

4,03 %
vs 3,63 % en 2023
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

563 vs 494 en 2023
BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

19
vs 16 en 2023
Fonction publique **D'ÉTAT**

206
vs 190 en 2023
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

338
vs 288 en 2023
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

253 vs 162 en 2023
RECRUTEMENTS

7
Fonction publique **D'ÉTAT**

26
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

220
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

42 vs 40 en 2023
MAINTIENS DANS L'EMPLOI

0
Fonction publique **D'ÉTAT**

26
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

16
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

LES BOE EN 2024

STATUT

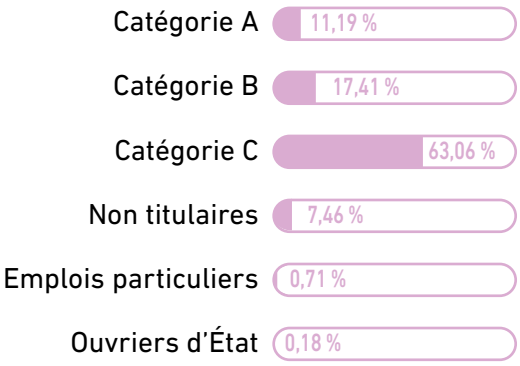

ÂGE

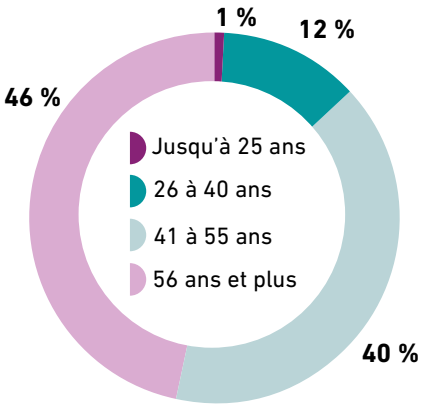

GENRE

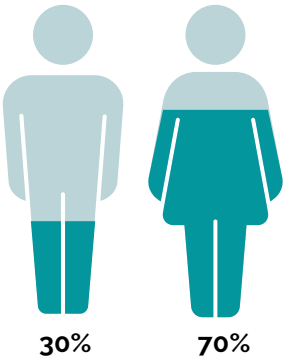

CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR) 0,00%
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement 15,28%
Agents recrutés sur un emploi réservé 0,18%
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) 1,24%
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité 0,00%
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI) 1,42%
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité » 2,66%
Titulaires d'une pension d'invalidité 0,18%
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 % 1,24%
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé) 77,09%
Travailleurs sur emplois particuliers 0,71%

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
GUYANE	704	3 694	8 381	12 779	19	206	338	563	2,70%	5,58%	4,03%	4,41%

Source : Recueil statistiques – Pôle contrôle de gestion de la DPS/CDC.

LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux.

1 498 392 € vs 1 527 136 € en 2023
CONTRIBUTIONS ÉMISES

97 577 €
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

234 547 €
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

1 166 268 €
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

21 000 € vs 30 100 € en 2023
INTERVENTIONS DIRECTES FINANCÉES

0 €
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

21 000 €
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

0 €
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

0 €
DANS LE CADRE DES AIDES PLATEFORME

21 000 €
vs 26 640 € en 2023
AU TRAVERS DES CONVENTIONS EMPLOYEURS

0 €
dans la fonction publique **D'ÉTAT**

21 000 €
dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

0 €
dans la fonction publique **TERRITORIALE**

LES CONVENTIONS EN 2024

0 **CONVENTIONS VALIDÉES EN 2024 PAR LE COMITÉ LOCAL**

ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE **D'ÉTAT**

Le Préfet de région ou son représentant

Titulaires
Clara DE BORT
Jeanne-Judith ABOMO-TUTARD

Suppléants
Marie-Marthe GALOT
Arielle JACQUES-HIMMER
Philippe-Denis BELLANGERE

FONCTION PUBLIQUE **TERRITORIALE**

Titulaires
Annick ANDRE
Sandra HO-WEN-SZE
Madly MARIGNAN

Suppléants
Manuel JEAN-BAPTISTE
Magda SOESANNA
Serge ANELLI

FONCTION PUBLIQUE **HOSPITALIÈRE**

Titulaires
Christophe ROBERT
Wilfried LISE

Suppléants
Marie-Joseph BAKOUA
Amandine PAPIN

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires
Richard WAYA (FO)
Farah KHAN (CFDT)
Synthia SULLI (CFTC)
Eric BERNARD (UNSA)
Huguette ROSAMOND (CFE-CGC)

Suppléants
Olga FELIX ERMITTE (FO)
Yvon-Marie DORILAS (CFDT)
Raymond SABINO (CFTC)
Emmanuel LOISEAU (UNSA)
Jean-Luc BALTYDE (CFE-CGC)

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires
Gildas LEGUERNE
Blaise JOSEPH FRANCOIS
Jérôme DOMEC
Eric DONATIEN
Sandra DUPUIS-GICQUELE

Suppléants
Claudia GRIMEAU
Rosamond WILLY
Bruno GERMAIN
Jean-Michel GELIE
Juliette CONTE

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Corine SIFFLET
Claudia Chéry RENE-AUBIN
Aminata O'REILLY
Dr DOUCET

GLOSSAIRE

AGEFIPH: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

ARS : Agence régionale de santé.

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil départemental

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique.

CEP : Conseiller en évolution professionnelle.

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire.

CNFPT : Centre national de la fonction publique territoriale.

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFP : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'état.

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap.

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

EA : Entreprise adaptée.

EHESP : École des hautes études en santé publique.

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail.

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social.

ETR : Effectif total rémunéré.

FALC : Facile à lire et à comprendre.

FFH : Fédération française handisport.

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

FPE : Fonction publique d'État.

FPH : Fonction publique hospitalière.

FPT : Fonction publique territoriale.

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées.

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

PPR : Période de préparation au reclassement.

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

PRST : Plan régional de santé au travail.

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

SPE : Service public pour l'emploi.

TH : Travailleur handicapé.

TMS : Troubles musculosquelettiques.

TSA : Troubles du spectre de l'autisme.

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

Crédits photos : FIPHFP / Unsplash

emploi fiphfp handicap

20 ANS de mobilisation HANDICAP FONCTION PUBLIQUE